

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 6 juillet 2022

31-2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 6 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, VIGUIER Thierry,

Procurations : BOURLEZ Marie-Espérance à FOSSAERT Josiane, NICOLAS Gérard à DUHAYER-GARBOT Yvette, SANCHEZ Séverine à BLANQUEFORT Jean, VERLET Lyria à ARME NGOL André,

Absent : RASSIER Jean-Marie, REBUFFAT Dominique.

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : Budget Aire de lavage - Décision modificative n° 1 - Régularisation du montant des dépenses imprévues

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il convient de modifier le budget primitif 2022 afin de respecter la règle relative aux dépenses imprévues, en effet, elles doivent représenter au maximum 7.5 % des dépenses réelles.

Modification des prévisions budgétaires :

Section de fonctionnement :

C/ dépenses 022 - dépenses imprévues : - 1 400 €

C/ dépense 605 - achat de matériel : + 1 400 €

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oui l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** les propositions de modifications budgétaires de Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le budget Aire de lavage en conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

